

Aux Constituantes et Constituants

Fribourg, le 30 octobre 2003

Convocation

Madame la Constituante, Monsieur le Constituant,

Conformément à la planification de nos travaux, qui vous est connue, nous avons le plaisir de vous convoquer à la

session de novembre de la Constituante

qui aura lieu les

- mardi 11 novembre 2003 à 14 h
- mercredi 12 novembre 2003 à 14 h
- jeudi 13 novembre 2003 à 8 h 30 et à 14 h
- vendredi 14 novembre 2003 à 8 h 30

en l'Hôtel Cantonal à Fribourg.

Les séances de l'après-midi sont *open end*, c'est-à-dire qu'elles ne s'achèvent qu'une fois épousée la partie obligatoire de l'ordre du jour, fixée par le Bureau. Si l'ordre du jour est épousé plus tôt que prévu, les débats peuvent se poursuivre avec les objets au programme de la séance suivante.

Cette session sera essentiellement consacrée à la première partie de la 2^e lecture de l'avant-projet de Constitution, qui s'étendra sur deux sessions, selon le programme ci-joint. A l'ordre du jour de la séance du mardi 11 novembre s'ajoute, en ouverture, le point :

- Assermentation d'un nouveau membre

suivi du point « Communications », que l'on retrouvera à chaque séance.

Vous trouverez sous ce pli les documents suivants :

- « Synopse 2^e lecture » comprenant :
 - Texte de l'avant-projet issu de la lecture 1
 - Propositions d'amendement des commissions thématiques et propositions de minorité
 - Propositions d'amendement de la Commission de rédaction
- Liste des interventions directes de la Commission de rédaction dans le texte de l'avant-projet
- Rapport de la Commission 4 sur les Dispositions finales
- Programme complet de la 2^e lecture
- Rapport du Conseil d'Etat à la Constituante sur l'examen des incidences financières de l'avant-projet
- Plan de la salle de séance actualisé

A noter que le « Préambule » et les « Dispositions finales » figurent dans la colonne « Propositions des commissions thématiques » de la synopse, ces objets n'ayant pas été adoptés en lecture 1. Il s'agit donc respectivement des propositions des Commissions 1 et 4. Ces objets seront examinés en première lecture en novembre, respectivement en décembre 2003, et en deuxième lecture en janvier 2004.

En formant le vœu que cette session de novembre sera une étape sur le chemin du succès final de nos travaux, nous vous prions de croire, Madame la Constituante, Monsieur le Constituant, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Bureau de la Constituante

Le Président :

Christian Levrat

Le Secrétaire général :

Antoine Geinoz